AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE. No. 38. MANITOBA. JEUDI, 2 MARS, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "METIS"

Le prix pour un an est de [illegible] payable d'avance, ou deux piastres [illegible] courant du Canada [illegible] cette somme [illegible] en souscrivant [illegible]

Les Ateliers du METIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

# LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne, et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

[illegible] annonces [illegible]

Paiement [illegible] d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00

" demi " ...... 60 00

" un qrt. de colonne 40

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

## LE "METIS."

Jeudi, 2 Mars, 1876.

### NOS BETTER TERMS.

Le lecteur aimera sans doute à lire ce que l'Hon. M. McKenzie a dit des *Better Terms* de Manitoba, à la première séance des Communes.

Nous avons senti, dit-il, qu'il était de[venu] absolument nécessaire de soumettre au Parlement les réclamations de cette Province. Et nous sommes heureux de voir que les autorités de Manitoba aient montré [le] désir de se rendre agréables au gouvernement fédéral en réduisant les dépenses considérables. Il est vrai que le Canada a dû encourir des dépenses considérables en négociant des traités, etc., [illegible] survenu des circonstances qui nous obligent de rendre l'administration [des] affaires efficace. Nous n'avons pas [d']intérêt à la mauvaise direction de la chose publique dans cette province qui n'a pas [de] terres, et dont le revenu est nécessairement limité.

Durant les dernières années, on y a gaspillé les deniers publics, mais, aujourd'hui [les] gouvernants semblent disposés à diminuer les dépenses. Et si le Parlement est [satisfait] des efforts tentés dans ce sens, et [des] représentations du Cabinet Local, il [devra] considérer ce qu'il reste à faire dans [les] circonstances.

Les paroles du Premier Ministre indiquent qu'il est prêt à rendre justice à notre Province. Et comme personne n'a contesté [nos] droits à une augmentation de notre [subvention], nous sommes fondés à croire [qu'il] n'y aura aucun obstacle à la politique [du] Gouvernement sous ce rapport. Du [reste], nous n'avons rien demandé qui fut [exorbitant] ou même exagéré : nous avons [tout] simplement réclamé une légère part [des] avantages conférés sans résistance aux [autres] provinces.

Nous avons donc la confiance que le Parlement ratifiera l'action du Ministère, et [qu'il] nous accordera ce que l'on ne pourrait nous refuser sans décréter à l'avance [la] ruine de Manitoba.

### SOCIETE DE COLONISATION.

La Société de Colonisation a donné jeudi [dernier], dans la salle du collège, une intéressante séance dont le but était de démontrer les avantages offerts par le pays à nos [compatriotes] aux différents points de vue, [des] intérêts agricoles, politiques, religieux [et] nationaux.

Sa Grâce Mgr. Taché, qui porte beaucoup [d']intérêt à l'œuvre de la société, assistait à [la] séance présidée par M. G. Roy, ayant à [ses] côtés, M. Elie Tassé, Premier Vice-Président et M. N. D. Gagnier, Second Vice-Président.

Au début, M. Geo. Roy, donna à l'auditoire [des] explications de rigueur et parla [des] commencements de la fondation de la société, [de ses] œuvres et des moyens qu'elle voudrait [employer] pour faciliter autant que possible [le retour] de nos nationaux des Etats-Unis [illegible].

[illegible] de l'Hon. M. Dubuc qui après [illegible] entretenu de l'importance de la [question] de l'immigration en général [illegible] avec beaucoup de vérité et de force, [illegible] qu'il y avait de garanties dans notre [système] de gouvernement, et dans l'usage [officiel] de la langue française.

M. E. Tassé traita la question de l'éducation [illegible] notre système qui respecte [illegible] convictions religieuses et les croyances [illegible] coreligionnaires, puisqu'il [est basé] sur le principe de la séparation [des écoles] catholiques et protestantes.

Le Rev. P. Ritchot, qui avait à parler de [illegible] du sol, sut développer sa thèse [de] la manière la plus heureuse possible ; les [illegible] ne lui manquaient pas pour [illegible], tout en lui donnant la [illegible] de l'excellence de nos terres. [illegible] données statistiques étaient très [illegible].

[illegible] Rev. M. Ritchot, ce fut au tour [de] l'Hon. M. Royal, qui ramena tous les [illegible] au point de vue de l'intérêt général [illegible] et de la province [illegible] très bien inspirées furent [illegible].

[illegible] M. A. A. C. LaRivière [illegible] fut [illegible] et finalement, Sa Grâce Mgr. [illegible] à la Séance par de bonnes paroles [illegible] de la société et de tous [illegible].

[illegible] pas de remercier le Rev. Père [illegible] de musique pour leur gé[néreux] [illegible] à nos élèves.

Le rapport que nous publions aujourd'hui n'est qu'une mention des faits principaux. Nous imprimerons la semaine prochaine, les discours au complet sous forme d'un Bulletin que nous voulons répandre.

### Chronique d'Ottawa

M. Le Sénateur Girard, le Rev. P. Lacombe et le Dr. Schultz ont eu une entrevue avec le Ministre de l'Intérieur pour lui conseiller de protéger par des lois la chasse du Beuffle du Nord-Ouest.

***

La Colombie va encore porter sa cause en Angleterre. On a préparé une pétition des membres de la Législature provinciale, demandant à Sa Majesté d'intervenir, pour forcer le gouvernement fédéral à remplir les conditions de l'admission de la province dans la confédération canadienne.

***

Nous voyons par les Comptes Publics, du Canada pour l'année expirant le 30 Juin 1875, qu'il a été dépensé pour la force de Milice à Manitoba la somme de $133,227, pour la Gendarmerie à cheval, $333,583 et pour l'organisation du Territoire du N.-O. $25,702 et pour la Commission des Frontières $121,741.

***

Le Changement du tarif est la question à l'ordre du jour. Le tarif sera-t-il modifié ? ne le sera-t-il pas ? favorisera-t-on telle industrie ou telle branche de commerce au détriment de telle ou telle autre ? telles sont les questions qu'on entend continuellement dans les cercles parlementaires de la Capitale. Personne n'est en état d'y répondre directement. On dit que les députés des provinces maritimes sont opposés pour la plupart à toute modification, pendant que les députés de l'Ouest demandent un tarif protecteur accentué.

***

L'Hon. Maître Général des Postes a soumis son rapport à la chambre, pour l'année finissant le 30 juin dernier. Les revenus pendant cette période se montent à $1,551,-500, et les dépenses à 1,878,241, laissant un excédant considérable sur les revenus. Le rapport dit qu'il y a dans la Puissance 4,892 bureaux de Poste, et 38,430 milles de route postale.

On a expédié 42 millions de lettres et de cartes-postes, et 31,300,500 journaux, 1,750,-000 de ces lettres étaient enregistrées.

Il y a 40 bureaux de Poste à Manitoba et 240,000 lettres et 230,000 journaux. Le revenu a été de $10,86 60, et la dépense de 2.,430 08.

***

Une députation composée des sénateurs Girard et Sutherland, du Dr. Schultz, de MM. Ryan, Bannatyne, Smith a eu une entrevue avec le ministre de l'agriculture aujourd'hui afin de demander un nouvel octroi en faveur des colons de Manitoba dont les récoltes ont été détruites par les sauterelles.

Il appert d'après le rapport du commerce que la Province de Manitoba a importé en 1875, pour une valeur de $1,243,309 et elle a payé $171,430,85 de droits. Elle exporte pour une valeur de $588,958 ; dans ce chiffre sont compris $345,109 de fourrures non préparées, et $3 pour un seul baril de fleur qui a été envoyé aux Etats-Unis.

La Colombie anglaise a importé des marchandises pour une valeur de $2,543,552, et elle a exporté pour une valeur de $2,824,-812. C'est à peu près la seule province qui ait une balance de commerce en sa faveur. Sur ce montant, $1,929,295 représentent les produits des mines ; $133,986, les pêcheries ; $292,468, les forêts ; $411,810, les animaux et leurs produits, et $9,727, les produits agricoles.

***

Le rapport des comptes publics qui a été placé lundi sur la table de la Chambre aux applaudissements de tous les députés est un document très volumineux. C'est un rapport très complet des finances du Canada qui contient une liste de nos dépenses et de nos recettes depuis l'établissement de la confédération jusqu'au 1er juillet de l'année dernière ; c'est une période de [illegible] ans. De l'examen de cet important document il appert que le fond de la dette consolidée à Londres à la fin de l'année fiscale est de $ 9,460,666 67 ; payable en Canada, de $127, 190,601,29. L'item "divers" comprend un chiffre de $22,321,747,92. Comptes de Banques—Agents à Londres, $2,006,-471 47 ; divers $144,289,85 formant un total de $2,150,752 31. Le total de notre passif est de $151,663,401,62. Notre actif est de $37,[illegible],023,60 en bons de chemins de fer, de banque d'épargnes, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Hâvre de Montréal et autres effets de même nature. L'item "divers" de notre actif est de $13,405 148 08. Les comptes de banques montent à un total de $10,662,-586,13. Une partie considérable de ce rapport traite du sujet de banques d'épargne et de leur situation financière. Ce document a été élaboré avec beaucoup de soin et une attention particulière à tous les détails qui peuvent intéresser ceux qui font une étude spéciale de ces matières importantes.

Le montant total provenant du revenu par droit de douane est de $15,351,011,56. Voici l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1874.75 ; Fond consolidé $24,-638,715.07 ; prêts $3,498,377,11, total, $52,-036,617 38. Dépenses : Fond consolidé, $23,713,071,04 ; rachat, $14,324,7 1,22 ; prime et escompte sur comptes d'emprunt $2,212,496,80 ; comptes ouverts $11,106,-245.14.

***

Il a été introduit au Communes, un Bill ayant pour but de détacher une partie des Territoires du Nord-Ouest et d'en créer un nouveau qui serait borné comme suit :

Commençant à la frontière occidentale de la province d'Ontario sur la ligne frontière internationale qui divise le Canada des Etats-Unis d'Amérique ; de là, à l'ouest en suivant la dite ligne frontière internationale jusqu'à la frontière orientale de la province de Manitoba, de là franc nord en suivant la dite frontière orientale de Manitoba jusqu'à l'encoignure nord-est de cette province ; de là franc ouest en suivant la frontière nord de la dite province jusqu'à l'intersection de la rive occidentale du lac Manitoba par la dite frontière ; de là au nord en suivant la rive occidentale du dit lac jusqu'à l'extrémité est du portage partant du dit lac et le reliant à l'extrémité sud du lac Winnipegosis, connu sous le nom de "Portage la Prairie," de là à l'ouest en suivant le sentier du dit portage jusqu'à son extrémité occidentale, qui se trouve sur la rive orientale du lac Winnipegosis ; de là au nord en suivant la rive orientale du dit lac jusqu'à l'extrémité sud du portage qui part de la tête du dit lac et aboutit au lac des Cèdres, connu sous le nom de "portage des Cèdres" ou "Mossy [illegible]" ; de là au nord en suivant le sentier du dit portage jusqu'à son extrémité nord sur la rive du lac des Cèdres ; de là franc nord jusqu'aux limites nord du Canada ; de là à l'est en suivant les dites limites du Canada jusqu'à l'extrémité nord de la Baie d'Hudson ; de là au sud en suivant la rive occidentale de la Baie d'Hudson jusqu'à l'endroit où elle serait croisée par une ligne tirée franc nord à partir du point de départ ; et de là au sud, sur la ligne en dernier lieu mentionnée jusqu'au point du départ ;

Le Lieutenant - Gouverneur de la province de Manitoba, ou la personne qui exercera les fonctions, sera *ex-officio* lieutenant gouverneur du dit district.

Le Gouverneur pourra, de l'avis du conseil privé de la Reine pour le Canada, constituer et nommer, par mandat sous son seing manuel, pas plus de [illegible] ni moins de [illegible] personnes, comme membres d'un conseil chargé d'assister le Lieutenant Gouverneur dans l'administration des affaires du dit district, avec tels pouvoirs qui pourront de temps à autre leur être conférés par ordre du Gouverneur en conseil.

Le Gouverneur en conseil pourra autoriser le Lieutenant Gouverneur et son conseil à faire des lois pour le district.

***

On sait que la nouvelle loi des élections contestées a fait nombre de victimes dans les rangs de la députation. Voici les noms des nouveaux députés, et de ceux de leurs collègues qui les ont introduits en Chambre à l'ouverture le 10 courant :

M. Thos Workman par l'hon. M. Holton et M. Jette, l'hon M. Langevin par Sir John MacDonald et l'hon. M. Robitaille, MM. Bannatyne, par MM. Wood et Cockburn, M. Peter White, Renfrew nord, par l'hon. M. Tupper et M. Wright, de Pontiac, M. Tremon par l'hon. M. Coffin et M. Ray, l'hon M. Blanchet par Sir John A. MacDonald et M. Masson, M. McDonald, Toronto centre, par les honorables MM. Blake et MacKenzie, M. Benoit par Sir John A. MacDonald et M. Gaudet, M. Church par les honorables MM. MacKenzie et Burpee, M. McNab par MM. MacKenzie et Blake.

L'hon. M. MacKenzie fit alors motion que les discours du Trône fût pris en considération.

Après quelques affaires de routine, la Chambre s'ajourna à 4 hrs. p. m.

La première séance régulière des Communes a été marquée par un incident des plus piquants, lequel fut provoqué par un récent discours électoral d'un ministre. M. Huntington qui s'était rendu dans le Comté d'Argenteuil lors de la dernière élection qui eut lieu à cet endroit, s'était exprimé d'une manière violente contre les catholiques et le clergé qui n'appuyaient pas le gouvernement. Et en terminant, il avait déclaré qu'il était prêt à résigner, si ses collègues ne partageaient pas ses opinions.

Les paroles de M. Huntington ne pouvaient manquer de produire beaucoup d'agitation dans tous les cercles ; et après l'adoption de l'adresse, M. Holton demanda à l'hon. McKenzie une explication des expressions malheureuses dont s'était servi le Maître général des postes. Comme membre de l'administration, les remarques de ce dernier avaient une portée très grande, et M. Holton posa au premier ministre les deux questions suivantes : Premièrement, s'il avait donné à son collègue des instructions pour suivre une ligne de conduite semblable à celle qu'il a tenue ; et, n'ayant donné aucune instruction spéciale, s'il approuvait maintenant la substance des remarques du maître général des postes, en cette circonstance.

L'Hon. McKenzie répliqua qu'il n'y avait eu aucune entente entre lui et son collègue à propos de ce discours et qu'il ignorait ce qu'il devait dire. Quant à la seconde question, personnellement il était d'opinion qu'il ne devrait y avoir aucune discussion publique en Parlement ou ailleurs à propos de l'Eglise et l'Etat et que chaque croyance possédait une entière indépendance dans ce pays. Quant à lui il regrettait la teneur du discours.

MM. Masson et Langevin parlèrent avec énergie du rôle du clergé dans la politique et de l'esprit de tolérance qui animait les catholiques.

M. Cauchon expliqua sa position et fut suivi de M. Huntington, qui voulut démontrer que l'on avait mal interprété le sens de ses paroles.

C'est M. Holton qui a clos la discussion.

"Depuis vingt-deux ans, a-t-il dit, j'occupe un siège en chambre, je suis élu par des catholiques, je n'ai jamais eu à humilier mes croyances devant eux. Comme homme public voulant l'harmonie entre les races, c'est mon devoir de répudier solennellement les doctrines du Maître Général des postes. Jamais, pendant ma carrière, je n'ai voulu faire de lutte sur ce terrain ; les partis ne l'on pas faite en Bas-Canada où toutes les croyances jouissent de leurs libertés. Bien que les explications du Premier-Ministre et du président du conseil ne soient pas entièrement satisfaisantes, je dois dire que la discussion qui se termine a pour résultat de démontrer que cette chambre désapprouve le discours du Maître-Général des postes. La ligne que ce dernier a à suivre est toute tracée, etc."

### Nouvelles Locales.

—Nous jouissons depuis quelques jour d'une température délicieuse.

—La santé du Révérend Père Lestanc se rétablit de jour en jour.

—Il paraît que la nouvelle pompe à incendie de Winnipeg ne fonctionne pas aussi bien qu'on pourrait le désirer.

—Il y aura, demain soir, vendredi, une assemblée des directeurs de la Société de construction de Manitoba.

—M. E. Tassé, surintendant des Ecoles Catholiques a visité ces jours derniers, les écoles de St. Boniface et de Winnipeg. Il a été satisfait des résultats obtenus.

—Des lettres arrivées récemment de l'Ile à la Crosse nous apprennent que la farine est excessivement rare dans ces parages. Les Révérentes Sœurs de la Mission n'en ont qu'une très-petite quantité qu'elles conservent précieusement pour les besoins des malades. Elles vivent au poisson et aux pommes de terre.

### ALLEANCE DEFENSIVE.

Les protestants de la province de Québec commencent à s'alarmer, en se demandant pourquoi. Ils ont peur des catholiques qui ne leur ont jamais témoigné que la plus grande déférence pour leurs convictions, et les plus exaltés des plus intolérants, les plus entreprenants viennent de se former en *Alliance Défensive*. Ce nom pare un peu [illegible] par leur programme qui [illegible] l'hostilité la plus manifeste contre nos institutions.

Tous ceux qui connaissent l'esprit de libéralité qui anime nos coreligionnaires de Québec ne pourront s'empêcher de sourire [illegible] de cette [illegible] catholiques. [illegible] de dire que les feuilles [illegible] les mieux placées ont reproduit le programme de l'Alliance Défensive [illegible] demande aux [illegible] les bagatelles [illegible].

1o. D'abroger l'acte qui donne à la province de Manitoba son système d'écoles séparées ! Cette demande est accompagnée d'injures aux Canadiens-français, qui sont traités d'ignorants, etc.

2o. D'abroger l'acte d'érection des paroisses catholiques, qui pourvoit à ce que cette érection ait lieu conformément aux décrets de l'Eglise. La ligue trouve que c'est soumettre le pouvoir civil à l'autorité ecclésiastique.

3o. De faire une enquête sur le fonctionnement de la loi du rapatriement.

4o. De désavouer la loi qui a rapport à l'inhumation des catholiques dans leurs cimetières (introduite par Ouimet à la dernière session.)

5o. D'amender l'acte constitutionnel de manière à enlever au clergé le droit de réclamer la dîme devant les tribunaux, et à empêcher l'imposition de toute taxe ou appropriation d'argent pour toute institution d'aucune secte quelconque ou pour aucune fin d'éducation ou ecclésiastique.

Grand Dieu ! où donc allons-nous ?

### Nouvelles du Canada.

Le ministère d'Ontario,a proposé dans les derniers jours de la session l'augmentation du salaire des ministres dans la proportion suivante : le Proc Général $1500, le Trésorier, le Secrétaire-provincial, et le commissaire des terres publiques, $1300 chacun, fesant une augmentation de $6700.

En même temps il a proposé d'élever la rémunération des membres de $600 à $800, fesant en tout une augmentation de $4300 par année qui a été acceptée.

La Commission des chemins de fer pour la Province de Québec, est à l'heure actuelle complètement organisée, et a commencé la besogne. L'Hon. M. Malhiot a été choisi comme son président. Les salaires des Commissaires sont de $3,600 par année celui du secrétaire, est de $2,500. Le bureau principal sera à Québec.

L'Etat de comptes des banques dans Ontario et Québec pour le mois finissant 31 Janvier dernier, d'après les rapports fournis par elles à l'auditeur des Comptes Publics accuse une diminution des dépôts du gouvernement de six millions de dollars depuis le mois de Juin.

Les règles de pratique ou de procédure pour la Cour Suprême de la Puissance sont publiées dans la *Gazette Officielle*.

### Traitement des Aliénés.

Nous lisons ce qui suit dans le *Journal de Québec* :

"Dernièrement, lors d'une visite que plusieurs citoyens éminents de Montréal ont faite au nouvel asile des aliénés que les sœurs de la Providence ont établi près de cette ville, le Dr. Howard, le surintendant médical de cette institution, les a beaucoup intéressés en leur exposant sa méthode de traitement, laquelle surprendra probablement plusieurs de ceux qui ont fait une étude spéciale des maladies mentales.

"Le Dr. Howard a dit que, dans son opinion, il était impossible de traiter les aliénés et de les guérir sans liqueur. Il a fait des expériences, et a constaté que rien ne pouvait être substitué à l'eau-de-vie. Il n'y a rien, selon lui, qui puisse aussi bien alimenter la substance du cerveau. Il a ajouté que sa théorie n'était pas nouvelle, car les plus anciens écrivains qui ont traité des cas de folie ont admis la propriété des stimulants et les ont appliqués dans le traitement des aliénés, mais dans la pratique on se sert généralement de sédatifs.

L'asile dont il a la direction n'était ouvert que depuis environ six semaines, et il a dit que 32 patients avaient déjà été renvoyés guéris, et qu'il y avait sur ses registres 92 autres noms de patients qu'il avait le plus grand espoir de guérir. Pour tous ces patients il a fait libéralement usage d'eau-de-vie et dans chaque cas cette boisson a produit un effet très-salutaire."

MAUVAISE RELIURE

## Emigration a Manitoba.

Nous lisons dans le *Travailleur* de Worcester, E. U :

En même temps que le mouvement de repatriement prend de jour en jour de la consistance, un bon nombre d'emigrés canadiens se proposent de partir pour Manitoba. Ce sont le aventuriers, les hardis voyageurs d'autrefois. Ils iront de ces plaines ouvrir le sol y déposer la semence, et pendant que la Providence la fera sortir terre et la murira, ces cultivateurs feront la chasse et la pêche.

Il y a peu de défrichement à faire à Manitaba, les terrains y sont accordés gratuitement: c'est fort avantageux.

Le mouvement d'émigration vers cette Province est très sérieux. Nous avons eu occasion de lire une requête des Canadiens de Manchester, N. H., et des lettres d'autres canadiens de Methuen, Mass, de East Brighton, Vt. etc., qui prouvent que le Gouvernement a agi très sagement et très patriotiquement en nommant un agent d'immigration pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Manitoba profitera considérablement de l'immigration de nos compatriotes des Etats de l'Est. La pluspart sont d'anciens cultivateurs qui, ici, se sont faits artisans. Ils sont par conséquent très aptes à l'agriculture et à l'industrie.

L'hon. Letellier de St. Just, a été très heureux dans le choix de son agent. M. Lalime a des amis dans tous les centres de population canadienne. A une rare aptitude pour les affaires, il joint une energie indomptable.

Bien que nous préférions voir les canadiens se diriger vers les cantons de l'Est, nous ne pouvons toutefois qu'encourager les chefs de familles qui se disposent à partir pour la riviere rouge.

Le gouvernement fédéral entendra, nous l'esperons, les demandes formulées par les canadiens de Manchester, dans leur requête, et nul doute que sa générosite aura pour effet de faciliter la besogne de son agent et d'assurer le succès d'un mouvement si bien inauguré.

## La Question des Ecoles du Nouveau-Brunswick.

Dans la seance du 11 février, l'hon. M MacKenzie a présenté le message suivant de son Excellence le gouverneur général :

"Le gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une copie de la dépêche qu'il a reçue de l'hon. Secretaire d'Etat pour les colonies, en reponse à une adresse presentee à la Reine, au sujet de l'Acte des Ecoles du Nouveau-Brunswick de 1871

(Signé) DUFFERIN.

Hôtel du gouvernement,
1 fev. 1876.

—

Le Comte de CARNARVON à Lord DUFFERIN,

(Copie, Canada, No. 248)

Downing Street, 18 oct. 1875.

"Milord : J'ai reçu et examiné la dépêche de Votre Seigneurie, No. 96, du 13 avril, me transmettant une adresse votee à la Reine, par la Chambre des Communes du Canada, au sujet de l'Acte des Ecoles du Nouveau Bruswick de 1871 et j'ai cru convenable de différer ma reponse jusqu'à votre retour en Canada.

"L'adresse a ete deposée au pied du trône, et il a plu à la Reine de l'accueillir gracieusement, mais je n'ai pu conseiller à Sa Majesté de prendre aucune determination à son egard.

"Je concours avec la representation de l'adresse que la legislation du parlement imperial en retranchant les pouvoirs dont une province a ete investie par l'Acte de l'Amerique Britanique du Nord, de 1867 serait une intervention indue dans les constitutions provinciales et les termes auxquels les Provinces ont consenti à devenir parties de la Puissance, et professant ainsi cette opinion, je ne puis que penser que, si j'allais recommander à la Reine d'intervenir directement dans cette question, en conseillant à cette legislature de legislater dans une direction particulière, on pourrait croire que je conseille une intervention dans le système gouvernemental etabli par l'Acte d'Union, differant très peu de ce que l'adresse desapprouve.

"Pour cette raison je n'ai pas cru d'avoir prendre la liberté d'aviser Sa Majesté de prendre aucune détermination à l'égard de cette adresse.

"En même temps, il ne peut être inconvenant pour moi d'exprimer le vif espoir que j'entretiens, que, comme dans les autres provinces britanniques, la majorité de la population du Nouveau-Brunswick, dont les représentants contrôlent le système d'éducation de la province, soit disposée à adopter telle modification des lois existantes de manière qu'elles soient plus acceptables à ceux qui, pour des raisons de conscience, se sont crus obligés de protester contre le système actuellement en force.

"Pour conclure, je ne puis, selon mon devoir, m'empêcher d'observer que, comme l'éducation est l'une des questions réservées expressément et exclusivement à la législature provinciale, par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, c'est un sujet de serieuse consideration pour les membres du Nouveau-Brunswick, qui y prennent une part active, de savoir s'il peut y avoir quelqu'avantage, et s'il ne doit par y avoir quelque grave inconvénient à saisir la legislature de la Puissance cette question controversée qui peut produire beaucoup d'irritation et sur laquelle cette chambre n'a aucune jurisdiction.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) CARNARVON.

Au Gouverneur-Général,
le très-honorable Comte de Dufferin.

## LA CONFESSION.

Nous lisons dans la *Minerve* :

Malgré ce qu'en disent un misérable apostat et son organe le *Witness*, le prêtre et la confession servent bien à quelque chose et leur absence de notre etat social aurait pour resultat infaillible d'accroitre le bilan des crimes et des attentats de toutes sortes. Combien de desordres ne previennent-ils pas et que de fautes, que d'injustices ils font reparer ! L'experience et l'histoire nous en fournissent des milliers d'exemples : en voici un nouveau qui date d'hier.

Quelques-uns de nos lecteurs se rappellent peut-être encore avoir vu dans la *Minerve*, en avril dernier, un avis signe de MM F. et J. Leclaire, marchands de cette ville, annonçant la perte ou le vol d'une bourse contenant la somme importante de $1,510 ; elle appartenait à Mme veuve Deschamps. Or, en depit de toutes les recherches et de la belle récompense de $300 promise à qui remettrait cet argent, rien n'avait transpire dans le public à ce sujet, et Mme Deschamps en avait fait le sacrifice, quand hier, M. Deschamps, de la maison Leclaire et Cie., recevait en entier le montant ci-dessus que lui faisait tenir un membre du clergé qui l'avait fait restituer à un penitent. Celui-ci l'avait trouve ou vole, mais n'en avait dit mot à personne, jusqu'à ce que touché de la grâce, il alla se jeter aux pieds d'un confesseur pour lui avouer le fait, et lui demander l'absolution qu'il savait ne pouvoir obtenir qu'en rendant à qui de droit les $1,510 qu'il s'etait illegitimement appropriees. C'est bien ici le lieu de repeter les paroles de Rousseau dans son fameux *Contrat Social* : "Que de restitutions, que de reparations la confession ne fait-elle pas faire chez les catholiques."

Nous le demandons aux fanatiques du *Witness* : Quelle institution ont-ils à opposer à celle là ? Par quoi les protestants peuvent-ils remplacer ce tribunal salutaire de la penitence qui reprime ou repare plus de maux que la justice humaine n'en a à punir ?

## PÊLE-MÊLE

Critique des schakos modernes par des militaires de Randon, au *Petit Journal pour rire* :

Des schakos comme ça ! que malheur ! ça ne tient seulement pas une demi-livre de châtaignes qu'on ne peut plus se coiffer avec !

—

Toujours reussis, les paysans de Bari. Voici, dans le *Journal amusant*, un couple qui comparait devant M. le *mare*, sous la premeditation de convoler en premières noces.

Interrogatoire :

Vous n'avez aucun lien de parenté, d'affinite, de vœu, ou autre, qui vous empêche de vous marier ensemble ?

Non, mossieu l'mare : je n'sommes ni frères, ni parents, ni amis.

—

Allez donc vous fâcher lorsqu'un élève vous répond de la façon suivante.

Le professeur interoge :

—Vichy ! quel département ?

—Aude ; puisque l'on dit toujours : (Aude) Vichy.

Il est fou.

Allier !

—

Pendant un hiver rigoureux, quelqu'un remarqua qu'un celèbre original était habillé peu chaudement pour la saison.

—Comment faites-vous donc, demanda quelqu'un pour être vêtu si légèrement ?

—Comment je fais ? repondit-il gravement, eh bien ! je gèle !

—

La flotte des Etats-Unis se compose actuellement de 24 navires cuirassés portant 61 canons de plus gros calibre, tous construits sur le modèle du *Monitor*, à tourelles et à bélier, et de 30 bâtiments en bois de tous rangs, armés de près de 500 canons.

—

M LE PRESIDENT.—Gendarme, quand l'événement que vous venz de raconter a-t-il eu lieu ?

LE GENDARME.—Z'hier.

M. LE PRESIDENT.—Gendarme, vous venez de résoudre un problème difficile, celui de faire un cuir en prononçant un mot.

—

—Un mendiant.
—"Un sou, mon bon monsieur ?"
—"Un sou vous suffit ?"
—"Oui monsieur !"
—"Je n'ai pas de sou, mais voilà une pièce de dix sou ; vous m'en devrez neuf."
—"Merci, mon bon monsieur, je prierai Dieu qu'il vous conserve la vie jusqu'au jour où je vous les rendrai."

—

Le *Monde*, de Paris, annonce que M. de Roquette, que le gouvernement français a envoyé en Chine demander satisfaction pour le massacre de l'abbé Hue, missionnaire français, et de M. Tay, prêtre chinois, a vu sa mission couronnée du succès le plus complet. Les assassins ont ete condamnés et une somme de $320 000 francs a été donnée à la mission comme compensation.

—

Un neveu qui occupe un modeste emploi dans les ponts et chaussées a souvent recours à la bourse d'une excellente tante.

Il s'agissait l'autre jour d'une dette de cordonnier à eteindre.

—Mais on ne te fournit donc pas des chaussures ?

—Pas du tout, ma tante

—Alors, pourquoi dit-on *l'administration des ponts* " est chaussée ?"

—

Le *Mémorial* attribue à un maire de la Haute-Loire le très réjouissant arrêté que voici :

Le maire de la commune de X. . . prévient ses habitants que tous ceux qu'ils ont des chiens ou des chiennes il faut qu'ils soie it mus-les, sans quoi il sera jete *de la poison* dans les rues, dedans des saucisses et il previent que si les chiens ou chiennes ne mangent pas les dites saucisses les habitants pourront les manger pour pas que ça se perde, en coupant le côte droit des dites saucisses, là où ce qui est la dite poison sans quoi y pourrait s'empoisonner

—

Nous lisons dans l'*Etoile du Nord* :

"Nous remarquons avec plaisir, cette année, la presence de deux Canadiens-français, à la Chambre des representants du Minnesota. Ce sont MM F. X Goulet et Phillippe Plaisance.

"M Goulet est de Brainer, comte de Crow Wing, et represente le 30eme district.

"M. Plaisance est un des citoyens les plus influents de Wheat and, comte de Rice et a ete élu à une assez forte majorite dans le 18e district"

—

GRANDE MISÈRE.—Il parait que la misère est bien grande, cette annee, dans certaines campagnes A preuve, voici ce que nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe*, dont la *gravité* est notoire :

"La misère n'a jamais sevi avec autant de rigueur que cette annee dans les campagne du district de Montreal. Un cultivateur nous disait, ces jours derniers, qu'il avait des cochons si maigres, qu'il passaient par les fentes de leur soaille. Pour les empêcher de se sauver, il a ete oblige de leur faire des nœuds à la queue."

—

On a calculé le nombre des votes donnés par les divers états de l'Union. Ils se répartis sent ainsi :

1,923,111 démocrates.

1,907,293 républicains. Majorité democratique 15,818.

Ces elections ont eu lieu dans le 16 etats.

En 1873, ces mêmes états avaient donne :

Democrates, 1,716,487.

Républicains, 1,830,363. On voit que le democrates ont gagné depuis 1873 120,694.

—

Un homme offensa gravement son souverain. Le monarque le fait amener devant lui, et, prenant le ton de la colère, lui reproche son crime et lui dit :

—Malheureux ! tu vas être puni, prépare-toi à la mort.

Le coupable, effraye, demande grâce.

—Tu n'en auras point d'autre. Et le prince sinon que je te laisse la liberte de choisir la manière dont tu voudras mourir et qui sera le plus de ton goût

—Puisque vous me laissez le choix, répondit-il aussitôt, je respecte votre arrêt, et je demande à mourir de vieillesse.

Cette saillie fit sourire le monarque qui lui accorda sa grâce.

—

Des bruits alarmants ont couru, au mois dernier, à propos de la santé du Saint-Père. La correspondance suivante, datée de Rome, le 20 janvier, detruit ces fausses nouvelles. Le Pape est aussi bien portant que jamais, comme le provent les nombreuses audiences qu'il donne chaque jour aux deputations catholiques qui viennent de toutes les parties du monde.

Le Saint-Père a reçu ce matin une deputation de nobles napolitains appartenant à la commission du Denier de Saint Pierre pour la ville de l'archidiocèse de Naples. Plusieurs fois dejà, dans le courant de l'annee dernière, cette commission a envoyé ses delegues au Vatican pour y faire présenter au Souverain Pontife le tribut de l'amour final. Ce matin encore la deputation a offert par les mains du tresorier, M. le comte Farri, une somme de 18,000 fr. La deputation était composée de quinze personnes ayant à leur tête, M. le marquis Tommasi, Vice-président de l'Œuvre. Le titre de président est reservé à S. Em. le cardinal Riario Storze, archevèque de Naples.

Lorsque le Saint-Père s'est présenté à la deputation napolitaine, il tenait à la main un bouquet de violettes qui venait de lui être offert à son passage dans les vastes salles d'audience Sa Saintete a daigne faire present du bouquet au tresorier, M. le comte Ferri ; "j'ai reçu ce bouquet d'une jeune fille, ou plutôt d'une enfant, lui a dit le Pape, et je vous le donne afin que vous vous souveniez. Monsieur le comte, de prier pour elle, car cette enfant est protestante."

Une particularite digne de remarque, c'est que la deputation napolitaine a hesite jusqu'au dernier moment a venir à Rome, tellement etaient alarmantes les *nouvelles* que venant de publier certains journaux de Naples sur la sante de Notre Saint-Pere le Pape. Cependant M. le marquis Tommasi a dit à ses compagnons.

"Partons quand même, et si nous ne pouvons voir le Saint-Pere, nous lui ferons parvenir au moins notre offrande, et nous prierons pour lui sur les tombeaux des apôtres."

Or, le Saint-Père continue de jouir d'une sante merveilleuse, et non seulement il a pu recevoir les delegues napoltains et leur parler, mais il les a encore invites à sa promenade, qu'il a prolongee jusque dans les jardins du Vatican, au-delà de son habitude. Au sortir du palais apostolique, un des membres de la deputation. M. le marquis de Mayo, a adresse à la *Libertà cattolica* de Naples une depêche rendant compte de l'audience et dementant les nouvelles alarmantes des feuilles liberales.

Parmis les personnages de distinction qui ont ete reçus ces jours-ci en audience privee je puis citer LL. GG. Mgr. Langalerie, archevêque d'Auch ; Mgr. Dupanloup, évêque d'Orleans : M. Barent, ancien depute à l'Assemblee française.

Le journal de *Rome* annonce que le Saint Père vient d'envoyer la croix de commandeur de son Ordre de Pie IX à M. le baron de Dieudonne de Corbeck, gentilhomme belge, dont les services et le devouement ont beaucoup contribué à la diffusion et à la prospérité des œuvres catholiques.

—

Des informations privées me permettent d'anoncer que S. G. Mgr. Marmillod, évêque d'Hébron *in partibus infidelium* et vicaire apostolique de Geneve, organise un grand pélerinage, à Rome, des catholiques suisses.

## Societe Permanente de Construction de Manitoba

(Incorporée le 31 Janvier 1876, conformément à la 38 Vict. Cap. 21, des Statuts de Manitoba.)

### Directeurs Provisoires.

Hon. R. A. Davis, Président.
W. N. Kennedy, Maire de Winnipeg, Vice
Hon. Joseph Royal,
Hon. A. G. B. Bannatyne,
Hon. James McKay,
Hon. Joseph Dubuc,
Hon. John H. McTavish,
D. McArthur, Ecr,
O. Monchamp, Ecr,
J. H. Ashdown, Ecr,
C. U. Lindsay, Secrétaire Trésorier.

On trouvera le livre de Souscription entre les mains du Secrétaire à partir de jeudi, 17 courant.

Winnipeg 15 Février 1876, j.n.

## SOUMISSIONS

POUR

## Huile de Pétrole.

—

Des soumissions cachetées adressées au Ministre des Travaux Publics, seront reçues jusqu'à Lundi le 2ieme jour de mars 1876, pour fournir six cents gallons d'Huile de Petrole, pour le gouvernement.

Pour informations s'adresser au Département des Travaux Publics à Winnipeg.

Le gouvernement n'est pas oblige d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être marquée Soumissions pour Huile de Petrole.

Département des Travaux Publics,
Winnipeg 12 Fevrier 1876.

V. J. Beaupre,
Surintendant des Travaux Publics

## BON MARCHE ! BON MARCHE !

—

*A l'ancienne place d'affaires de Palmer Clarke.*

—

Marchandises Sèches vendues à des prix les plus reduits.

### Conditions Argent Comptant.

N B—Il sera aussi acheté des *Claims* titres ou droits de Metis.

C. P. BROWN.

Winnipeg, 17 Fevrier, 1876. 41

## Freres des Ecoles Chretiennes.

—

Les Freres des Ecoles Chrétiennes s'adresseront au Parlement, à la prochaine Session, pour demander un acte d'incorporation qui les authorise de posseder dans toute la Puissance du Canada.

10 Fevrier, 1876. 41

## CHRISTIAN BROTHERS.

—

The Brothers of the Christian Schools will apply at the next Session of Parliament for an act of Incorporation enabling them to had property throughout the Dominion.

February, 10th, 1876. 41

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.